



**EQUESTRIAN  
CANADA  
ÉQUESTRE**

**PROGRAMME DE SOINS AUX ÉQUIDÉS**

Outil d'évaluation



# PROGRAMME DE SOINS AUX ÉQUIDÉS

Canada Équestre

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>OBSERVATION DES CHEVAUX</b> .....	<b>6</b>
Guide d'évaluation de l'état corporel .....	7
Guide d'évaluation des boiteries .....	9
Guide d'évaluation des blessures .....	11
Guide d'évaluation des écoulements nasaux .....	14
Tableau d'évaluation des observations des chevaux .....	15
<b>ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR</b> .....	<b>17</b>
Paddocks .....	17
Tableau d'évaluation des paddocks .....	20
Gestion de la boue .....	22
Herbicides, pesticides, fertilisants et entreposage des produits chimiques .....	23
Sécurité .....	25
<b>ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR</b> .....	<b>26</b>
Hébergement à l'intérieur .....	27
Boxes .....	30
Entre-deux .....	33
Tableau d'évaluation des boxes .....	34
Entreposage de la nourriture .....	36
Alimentation .....	36
<b>GESTION ET PROTOCOLES</b> .....	<b>37</b>
Santé du troupeau .....	37
Entente de pension .....	43
Manipulation et entraînement .....	44
Formation des soigneurs .....	47



# PROGRAMME DE SOINS AUX ÉQUIDÉS

*Canada Équestre*

Pansage, couvertures et équipement.....	48
Préparation aux urgences .....	49
Transport .....	51
Euthanasie .....	53
<b>ANNEXE A : ÉCHANTILLONNAGE .....</b>	<b>54</b>



# INTRODUCTION

## À propos de l'outil

L'outil d'évaluation que voici vous permettra de déterminer si votre établissement respecte les exigences du Programme de soins aux équidés. Il propose des étapes à suivre pour l'observation de votre établissement et de vos chevaux ainsi que pour l'évaluation de vos pratiques de gestion.

Le document est divisé en sections qui portent sur la santé et le comportement des chevaux, leur environnement et les pratiques de gestion de votre établissement. Comme il s'applique à différents styles de gestion et d'hébergement des chevaux pratiqués au Canada, votre établissement pourrait ne pas être concerné par certaines sections. Lorsque c'est le cas, cochez « S. O. » (sans objet).

Vous pouvez effectuer les sections de l'évaluation dans n'importe quel ordre, mais voici celui que nous suggérons :

1. Menez toutes les observations des chevaux (*Observation des chevaux, p. 6*) pendant la mise au paddock ou au moment où vous avez l'habitude d'observer vos chevaux (ex. : l'alimentation du matin).
2. Examinez l'environnement extérieur des chevaux, notamment les clôtures, les abris et les abreuvoirs (*Environnement extérieur, p. 17*).
3. Si les chevaux sont en écurie, examinez leur environnement intérieur (*Environnement intérieur, p. 26*).
4. Passez en revue les protocoles et les pratiques de gestion des chevaux de votre établissement (*Gestion et protocoles, p. 37*).

## Utiliser cet outil

L'évaluation des exigences du programme est simple : « Oui » signifie que vous les respectez et « Non » signifie que vous ne les respectez pas. L'évaluation de la section *Observation des chevaux* est toutefois un peu différente : chaque observation est notée selon divers degrés d'acceptabilité.

Vous remarquerez qu'il y a peu d'espace pour inscrire des renseignements sur vos chevaux, paddocks et boxes. Une méthode d'échantillonnage est utilisée pour l'évaluation, c'est-à-dire que l'on analyse un nombre restreint de chevaux, paddocks et boxes pour ensuite brosser un portrait global.

L'échantillonnage est expliqué à l'annexe A. Certaines exigences présentées dans le présent outil sont accompagnées de questions pour aider à déterminer si vous répondez ou non à l'exigence.

**Tous les documents sur la gestion des chevaux (ex. : *Plan de santé du troupeau*) peuvent être électroniques ou écrits.**



## Se référer au Manuel des établissements

Le Manuel des établissements comprend plus de détails sur les exigences énoncées dans le présent outil, la justification de chacune des exigences, des ressources supplémentaires et des recommandations pour offrir de meilleurs soins. Il contient également des modèles de documents de protocole et des fiches d'information pour chaque document nommé dans le présent outil. Remarquez que chaque section correspond à un critère du Manuel des établissements. Référez-vous au numéro de la colonne à côté de chaque exigence dans le présent outil pour trouver les renseignements supplémentaires correspondants dans le Manuel.

## À quelle fréquence devrais-je réaliser cette évaluation?

Vous pouvez mener l'évaluation aussi souvent que vous le voulez, mais nous vous suggérons de le faire au moins une fois par année. Vous pourrez ainsi comparer vos évaluations au fil du temps et voir ce que vous faites bien et ce que vous devez améliorer. Vous pouvez réaliser l'évaluation tout d'un coup ou l'échelonner sur quelques jours, semaines ou mois. Allez-y à votre rythme!

## Questions et soutien

Notre équipe est là pour vous. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le Programme de soins aux équidés, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire à [equinecare@equestrian.ca](mailto:equinecare@equestrian.ca).



## OBSERVATION DES CHEVAUX

Examinez tous les chevaux de votre établissement au moment où vous avez l'habitude de le faire (ex. : l'alimentation du matin ou du soir). Si vous avez plus de 15 chevaux, vous pourrez en examiner un échantillon afin de réduire la durée de votre évaluation et de fournir des données représentatives de votre troupeau. **Consultez l'annexe A pour en savoir plus sur les échantillons.**

Vérifiez l'état corporel des chevaux (surtout sous les couvertures), la présence de blessures, ainsi que la couleur et la consistance des écoulements nasaux. Pendant qu'ils se déplacent, observez leur allure (si possible) pour voir s'ils boitent. Consultez les guides d'évaluation plus bas pour savoir comment évaluer l'état corporel, les blessures, les écoulements nasaux et la boiterie. **Inscrivez vos notes dans le Tableau d'évaluation des observations des chevaux.**

Le bien-être des chevaux et la sécurité des personnes et des chevaux sont d'une importance capitale. Observez les chevaux à une distance sécuritaire et ne notez que ce que vous voyez. Indiquez si vous n'avez pas pu noter un cheval.





## GUIDE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT CORPOREL

Observez chaque cheval au mieux de vos capacités, idéalement lorsque sa tête est naturellement relevée. Notez le cheval en fonction de sa cote de chair, à l'aide du tableau et de la figure plus bas.

Indiquez dans le Tableau d'évaluation des observations des chevaux si le cheval est en surpoids ou en sous-poids, ainsi que la catégorie (ex. : rouge – en sous-poids). Indiquez aussi dans le Tableau si vous n'avez pas pu noter un cheval (par exemple parce qu'il porte une couverture).

**Des mesures doivent être prises pour les chevaux qui ont un indice d'état corporel (IEC) de 3 et moins ou de 8 et plus. Autrement dit, ceux dont la note est dans la catégorie rouge (en sous-poids ou en surpoids) ou dans la catégorie jaune (en sous-poids).**

### Tableau 1. Catégories de l'indice d'état corporel

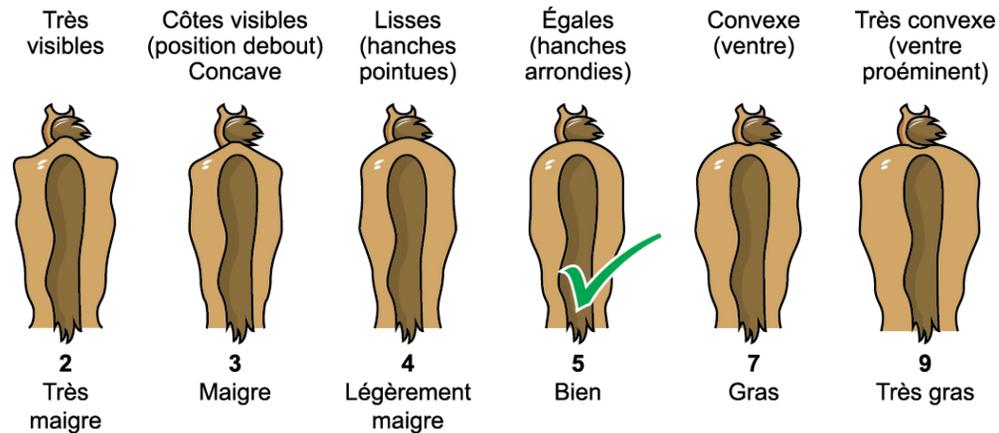
On remarque la forme du dos du cheval, surtout aux reins. Une **crête** signifie que la colonne vertébrale est visible et que le dépôt de graisse n'atteint pas la partie supérieure des os. Une **absence de crête ou de dépression** signifie que le dos (surtout aux reins) est plat et que le dépôt de graisse est à la même hauteur (ou presque) que la partie supérieure des os. Une **dépression** signifie que le dépôt de graisse dépasse la partie supérieure des os de la colonne, créant une forme en V arrondi.



<b>Inacceptable</b> <b>IEC de 1, 2, 8 ou 9</b>	<b>Inquiétant</b> <b>IEC de 3 ou 7</b>	<b>Acceptable</b> <b>IEC de 4, 5 ou 6</b>
<p><b>En sous-poids (1, 2)</b> Structure osseuse très apparente (garrot, apophyses épineuses, omoplates, côtes, attache de la queue, os de la hanche).</p> <p><b>En surpoids (8, 9)</b> Épaississement évident de l'encolure.</p> <p>Épaule de la même épaisseur que le corps ou arrondie.</p> <p>Dépôt de gras protubérant.</p> <p>Dépression évidente le long du dos (voir l'image ci-dessous).</p>	<p><b>En sous-poids (3)</b> « Triangle d'injection » très apparent dans l'encolure.</p> <p>Structures osseuses accentuées.</p> <p>Côtes aisément visibles.</p> <p><b>Près du surpoids (7)</b> Dépôts de graisse le long de l'encolure et du garrot (encolure convexe).</p> <p>Dépression le long du dos (voir l'image ci-dessous).</p> <p>Apparence généralement « charnue ».</p>	<p>L'encolure se fond en douceur avec le corps.</p> <p>Le garrot se fond en douceur avec le corps ou a une couche de gras légèrement arrondie.</p> <p>Légère dépression ou crête le long du dos, ou absence de crête et de dépression (voir l'image ci-dessous).</p> <p>Côtes légèrement discernables.</p>



Figure 1. Évaluation de l'état corporel (croupe et hanches)



Vous pouvez aussi vous référer à l'annexe D du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés du CNSAE : <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/equides>.

## GUIDE D'ÉVALUATION DES BOITERIES

Observez chaque cheval au mieux de vos capacités, idéalement lorsqu'il se déplace (ex. : lorsque les chevaux se dirigent à l'extérieur pendant la mise au paddock). Inscrivez vos notes dans le Tableau d'évaluation des observations des chevaux. Indiquez aussi dans le Tableau si vous n'avez pas pu observer un cheval.

Si le cheval est incapable de mettre du poids sur une jambe lorsqu'il est debout, inscrivez une note de 2. Si la boiterie n'est visible que lorsque le cheval est en mouvement, inscrivez une note de 1.

**Des mesures doivent être prises pour les chevaux qui ont une note de 1 ou 2.**



Tableau 2. Évaluation pour la boiterie

Note	Description
0	<b>Absence de boiterie :</b> Le cheval ne semble pas boiter lorsqu'il marche et tourne vers la gauche ou la droite.
1	<b>Boiterie :</b> Le cheval clopine, ses foulées sont courtes et il semble raide.
2	<b>Non ambulateur :</b> Le cheval se montre très réticent à avancer et est incapable de mettre du poids sur sa jambe blessée, même lorsqu'il est immobile. Lorsqu'on l'oblige à avancer, le cheval a une allure « sautillante ».



## GUIDE D'ÉVALUATION DES BLESSURES

Observez chaque cheval au mieux de vos capacités. Notez toute blessure remarquée dans le Tableau d'évaluation des observations des chevaux, selon les descriptions et les images dans le tableau ci-dessous. Indiquez également l'endroit de la blessure (voir la figure plus bas). **Seules les blessures plus grosses qu'une pièce de 25 cents méritent d'être notées.** Indiquez si vous n'avez pas pu noter un cheval.

On entend par **blessure** une zone de la peau où on peut voir une perte de poils (sans repousse), une éraflure et/ou une plaie perforante ou une laceration. Si un cheval montre plusieurs lésions, inscrivez chacune d'entre elles séparément.

*Les images et le tableau ci-dessous sont tirés de « Reliability of an injury scoring system for horses », par Mejdell, C.M., Jørgensen, G. H., Rehn, T. et coll., publié dans Acta Veterinaria Scandinavica, 52, 68 (2010). <https://doi.org/10.1186/1751-0147-52-68>. Copyright 2010, BioMed Central Ltd.*

**Des mesures doivent être prises pour les chevaux qui ont une note de 4 ou plus, peu importe l'endroit de la blessure.**

**Tableau 3. Évaluation des blessures**

Note	Description	Image de référence
0	Aucune lésion visible.	Aucune
1	Lésion avec perte de poils seulement (alopécie), par exemple une morsure superficielle.	

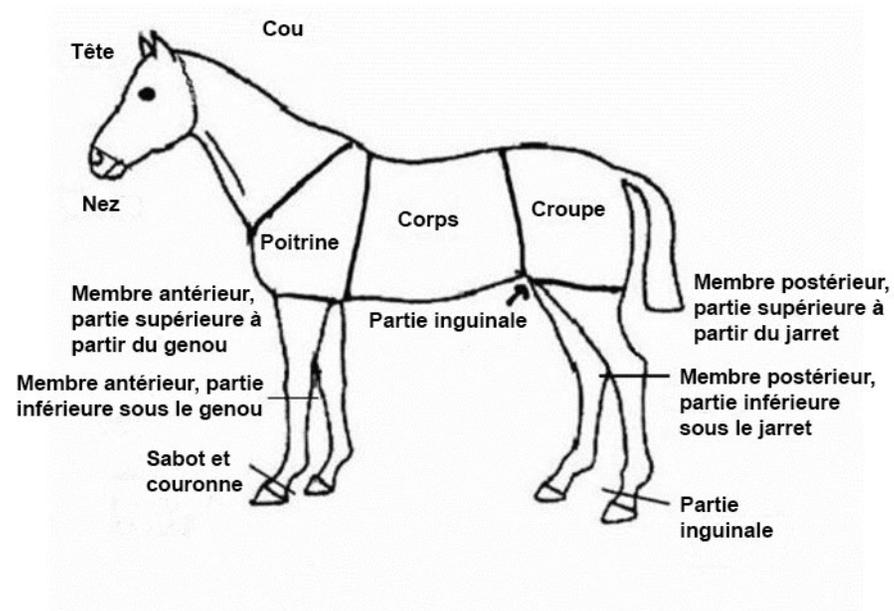


2	Lésion avec contusion de taille modérée, avec ou sans perte de poils et/ou éraflure.	
3	Lésion avec lacération mineure et/ou contusion plus grosse; enfllement évident, avec ou sans perte de poils.	
4	Lacération touchant les tissus profonds (muscles, tendons, etc.) ou n'ayant pas causé de dommages visibles aux tissus sous-jacents, mais qui, en raison de sa taille, nécessite une intervention chirurgicale.	



5	Blessure très grave pouvant entraîner une perte de fonction persistante (lacération avec dommages graves aux tissus mous, tendon grièvement blessé, blessure aux articulations, etc.) ou la mort.	
---	---	---

Figure 2. Parties du corps d'un cheval





## GUIDE D'ÉVALUATION DES ÉCOULEMENTS NASAUX

Un écoulement nasal peut être un signe d'une maladie ou d'une autre condition médicale comme une allergie. Observez les naseaux du cheval à l'aide du tableau ci-dessous. Inscrivez la note dans le Tableau d'évaluation des observations des chevaux.

**Tableau 4. Évaluation pour l'écoulement nasal**

Note	Description
0	<b>Absence :</b> Aucun écoulement, ou écoulement faible, transparent et de consistance fluide.
1	<b>Présence :</b> Écoulement excessif d'un ou des deux naseaux, de consistance fluide ou épaisse et transparente ou jaune-vert.



## TABLEAU D'ÉVALUATION DES OBSERVATIONS DES CHEVAUX

Les chevaux observés doivent avoir au moins 5 ans.

Numéro et nom du cheval	Note pour l'état corporel	Note pour la boiterie	Note pour la blessure et endroit de la blessure	Écoulement nasal
1		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
3		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
4		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
5		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
6		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
7		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
8		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
9		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
10		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
11		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
12		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1



13		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
14		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
15		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
16		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
17		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
18		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
19		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
20		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
21		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
22		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
23		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
24		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
25		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1
26		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2		<input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1

Notes :

---



## ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

La présente section correspond aux critères 8 (Logement), 9 (Gestion des risques) et 10 (Alimentation et abreuvement) du Manuel des établissements.

Faites le tour de votre établissement, en commençant par les paddocks, enclos et parcs où les chevaux sont mis en liberté à l'extérieur. Passez en revue les exigences ci-dessous et inscrivez les notes dans le Tableau d'évaluation des paddocks.

Consultez l'annexe A pour en savoir plus sur l'échantillonnage.

### PADDOCKS

Numéro	Exigence	Note <i>Veillez écrire votre note de la colonne dédiée aux abris dans le tableau d'évaluation des observations des chevaux.</i>
8.2 Abris	<p>Les chevaux doivent avoir accès à un abri adéquat, construit ou naturel, dans chaque paddock.</p> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Abris » du tableau.</b></p> <p>Les abris construits doivent être assez grands pour accueillir tous les chevaux du paddock en même temps. Mesurez les dimensions de l'abri (longueur par hauteur) avec un galon à mesurer et comptez le nombre de chevaux dans le paddock. Les abris construits doivent avoir une superficie d'au moins 11,2 m<sup>2</sup> pour deux chevaux, plus 5,6 m<sup>2</sup> pour chaque cheval supplémentaire.</p> <p>Déterminez si les chevaux ont assez d'espace dans l'abri construit à l'aide de la formule suivante :</p> <p>Nombre de chevaux dans le paddock = X si X &gt; 2</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



	<p>Formule : <math>22,4 \text{ m}^2 + 5,6 \text{ m}^2(X) = \text{espace minimum requis}</math></p> <p>Si vous avez coché « Non » pour un paddock, votre établissement a-t-il un plan pour surveiller les chevaux, les rentrer à l'intérieur ou les déplacer vers un espace pourvu d'un abri adéquat, ou les couvrir en conséquence?</p> <p>Considérations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qui surveille les chevaux et prend la décision de les déplacer ou de les couvrir?</li><li>• Que faites-vous pour protéger les chevaux lorsque les conditions météo sont défavorables?</li></ul>	
<b>9.1, 9.9</b> <b>Sécurité</b>	<p>Chaque paddock est exempt de dangers évidents.</p> <p>Observez les clôtures autour du paddock.</p> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Sécurité » du tableau.</b></p> <p>Exemples de dangers évidents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Saillies (ex. : clous, vis)</li><li>• Clôtures mal fixées, instables ou brisées</li><li>• Petits paddocks clôturés avec du fil barbelé, du grillage de ferme à grands carreaux ou du fil d'acier haute résistance</li><li>• Clôtures électriques qui sont en contact avec des sources d'eau</li><li>• Clôtures électriques amovibles (utilisées pour diviser le pâturage ou pour la rotation des pâturages) utilisées comme clôturage permanent</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<b>8.3</b> <b>Espace suffisant</b>	<p>Observez les chevaux dans les paddocks. Ils sont en mesure de faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avancer, tourner et se coucher dans une position normale de repos, facilement.</li><li>• Échapper à des agressions de leurs congénères, le cas échéant.</li></ul> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Espace suffisant » du tableau.</b></p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



<b>9.0</b> <b>Largeur de la barrière</b>	<p>La barrière de chaque paddock (conçue pour l'entrée des chevaux) fait au moins 1,22 m de largeur.</p> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Largeur de la barrière » du tableau.</b></p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<b>10.0</b> <b>Eau</b>	<p>Chaque paddock dispose d'une source d'eau.</p> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Eau » du tableau.</b></p> <p>Sources d'eau acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Auge</li><li>• Bac</li><li>• Seau</li><li>• Système d'abreuvement automatique – Vérifiez son fonctionnement; <b>s'il ne fonctionne pas, cochez « Non »</b></li><li>• Plan d'eau (ruisseau, étang, espace creusé, lac), pourvu que l'accès à l'eau ne soit pas limité par la neige ou la glace</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<b>10.0</b> <b>Eau potable</b>	<p>La source d'eau de chaque paddock est potable.</p> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Eau potable » du tableau.</b></p> <p>Une source d'eau est jugée potable lorsque l'eau n'est pas visiblement colorée ou trouble et ne dégage pas d'odeur désagréable, et qu'il n'y a pas d'accumulation d'algues dans le fond ou sur les côtés de la source.</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<b>10.5</b> <b>Sel</b>	<p>Chaque paddock dispose d'une source de sel.</p> <p><b>Inscrivez la note dans la colonne « Sel » du tableau.</b></p> <p>Si un paddock ne dispose pas d'une source de sel, votre établissement a-t-il un plan pour fournir quotidiennement du sel aux chevaux?</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



	Considérations <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sel est-il fourni en vrac ou dans un contenant?</li> <li>• Les chevaux sont-ils ramenés à l'intérieur pour la nuit, dans un endroit où ils ont accès à un bloc de sel?</li> </ul>	
<b>9.2 Clôture</b>	<b>Pour les établissements dotés de clôtures électriques</b> Au moins un voltmètre en bon état de marche est utilisé pour surveiller la tension de la clôture électrique au besoin.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si vous avez répondu <i>non</i> , quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :

## TABLEAU D'ÉVALUATION DES PADDOCKS

Numéro du paddock	8.2 Abri	9.1, 9.9 Sécurité	8.3 Espace suffisant	9.0 Largeur de la barrière	10.0 Eau	10.0 Eau potable	10.5 Sel	9.2 Clôture
1	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
2	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
3	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
4	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
5	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
6	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							



7	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
8	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
9	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
10	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
11	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
12	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
13	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
14	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
15	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
16	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
17	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
18	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
19	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
20	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
21	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
22	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
23	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
24	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
25	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							
26	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non							



## GESTION DE LA BOUE

Numéro	Exigence	Note
8.0	<p>Il y a un plan de gestion de la boue dans les paddocks et on veille à ce que tous les chevaux aient accès à des aires exemptes de boue où ils peuvent se coucher confortablement.</p> <p>Exemples de stratégies convenables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rentrer les chevaux pour la nuit lors de conditions boueuses.</li><li>• Procéder à une rotation des pâturages.</li><li>• Veiller au drainage des aires à forte circulation (ex. : près des aires d'abreuvement et d'alimentation, des abris ou des barrières) et s'assurer que l'eau de drainage s'écoule à l'écart des sources d'eau et d'aliments.</li><li>• Enlever régulièrement le crottin.</li><li>• Installer des stabilisateurs de sol (ex. : grilles de stabilisation).</li><li>• Fournir une litière sèche (ex. : copeaux de bois, paille, foin) dans les abris ou autour des aires d'alimentation.</li><li>• Maintenir une densité appropriée d'animaux (éviter la surpopulation des paddocks).</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



## HERBICIDES, PESTICIDES, FERTILISANTS ET ENTREPOSAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Votre établissement a-t-il fait usage de fertilisants, d'herbicides ou de pesticides au cours de la dernière année? **Oui / Non**

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Numéro	Exigence	Note
9.6	<p>Si votre établissement recourt à des fertilisants, herbicides ou pesticides, il possède des registres annuels de tout produit du genre utilisé au cours de la dernière année.</p> <p>Renseignements inscrits dans le registre des produits chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le type de fertilisant, d'herbicide ou de pesticide utilisé</li><li>• La ou les dates d'application</li><li>• Les zones d'application</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
9.5	<p><b>Pour les établissements qui hébergent des chevaux appartenant à des clients</b></p> <p>Un plan a été établi pour informer les clients de l'application de fertilisants, de pesticides, d'herbicides ou de fumier dans l'établissement, notamment les zones d'application et la durée de la restriction d'accès afin d'éviter les risques pour la santé des chevaux.</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



Votre établissement utilise-t-il des produits toxiques? **Oui / Non**

Par exemple, les solutions de nettoyage, les pesticides, les herbicides, les fertilisants et les produits chimiques pour le contrôle des organismes nuisibles sont des **produits toxiques**.

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Numéro	Exigence	Note
<b>9.11 Produits toxiques</b>	Les produits toxiques sont entreposés dans un lieu sûr et protégés par des mesures de sécurité. Exemples de mesures de sécurité acceptables : <ul style="list-style-type: none"><li>• Loquets sur les contenants de produits chimiques.</li><li>• Entreposage dans une pièce, un grand contenant, un cabanon, ou un autre bâtiment doté d'une porte pouvant être verrouillée.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O. Si vous avez répondu <i>non</i> , quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :



## SÉCURITÉ

Numéro	Exigence	
<b>9.0</b> <b>Surveiller les risques</b>	<p>Il y a un plan pour surveiller les risques dans l'établissement et y remédier promptement.</p> <p>Considérations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qui surveille les risques dans votre établissement, à l'intérieur et à l'extérieur?</li><li>• À quelle fréquence la surveillance se fait-elle?</li><li>• Les soigneurs et les clients peuvent-ils signaler les risques qu'ils aperçoivent?</li><li>• Vous servez-vous d'une liste de vérification ou d'un autre système écrit ou électronique pour documenter les risques et y remédier?</li><li>• Quelles mesures prenez-vous si l'on trouve un risque?</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<b>9.0, 9.9</b> <b>Dangers extérieures</b>	<p>Les installations extérieures sont exemptes de risques évidents qui pourraient blesser les chevaux.</p> <p>Inspectez votre établissement et cherchez des risques comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des sources d'eau avec des rebords abrasifs ou coupants;</li><li>• des fourches ou des pelles dans les allées;</li><li>• des objets dangereux (débris métalliques, fourches, etc.) dans les paddocks.</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



## ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

La présente section correspond aux critères 8 (Logement), 9 (Gestion des risques) et 10 (Alimentation et abreuvement) du Manuel des établissements.

Votre établissement est-il doté d'un hébergement à l'intérieur où les chevaux sont logés en box pendant de longues périodes (ex. : pendant la nuit)? **Oui / Non**

**Si oui, veuillez noter les exigences dans la section « Écuries et boxes » plus bas. Si non, cochez « S. O. ».**

Faites le tour de vos installations intérieures. Pour les sections suivantes, examinez vos écuries (absence de moisissures, éclairage adéquat, etc.), vos boxes (taille appropriée, quantité suffisante de litière, etc.) et le stockage des aliments, en plus de passer en revue votre programme de nutrition. Passez en revue les exigences ci-dessous et inscrivez les notes dans le Tableau d'évaluation des boxes.

**Consultez l'annexe A pour en savoir plus sur l'échantillonnage.**



## HÉBERGEMENT À L'INTÉRIEUR

Indiquez le nombre d'écuries dans votre établissement : \_\_\_\_\_

Si votre établissement n'a pas d'écurie, cochez « S. O. ».

Numéro	Exigence	Note
<b>9.0, 9.9</b> <b>Dangers intérieurs</b>	<p>Les installations intérieures sont exemptes de risques évidents qui pourraient blesser les chevaux.</p> <p>Inspectez vos écuries et cherchez des risques comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un plancher mal fixé, inégal ou brisé dans les écuries ou les allées;</li><li>• des sources d'eau avec des rebords abrasifs ou coupants;</li><li>• des ampoules incandescentes à découvert dans les allées ou les boxes;</li><li>• des fourches ou des pelles dans les allées;</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<b>9.7</b> <b>Qualité de l'air</b>	<p>Une bonne qualité de l'air est maintenue pour prévenir l'accumulation de poussière, d'humidité et d'ammoniaque.</p> <p>Une écurie propre ne devrait pas sentir l'ammoniaque. Si vous avez les yeux irrités, c'est que la concentration d'ammoniaque dépasse les niveaux acceptables.</p> <p><b>N'inspectez les boxes qu'après qu'ils ont été nettoyés.</b></p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



<b>9.7</b> <b>Moisissures</b>	Les écuries sont visiblement dénuées de moisissures. Portez attention au plafond et aux murs.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O. Si vous avez répondu <i>non</i> , quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :
<b>8.5</b> <b>Éclairage</b>	Les écuries sont éclairées de sorte que les chevaux sont bien visibles. Vous ne devriez pas avoir à plisser les yeux.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O. Si vous avez répondu <i>non</i> , quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :
<b>9.0</b> <b>Largeur des portes</b>	Toutes les portes servant au passage d'un cheval à la fois doivent faire au moins 1,22 m de largeur.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O. Si vous avez répondu <i>non</i> , quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :



<p><b>9.4</b> <b>Surfaces antidérapante</b></p>	<p>Dans les aires désignées pour le pansage, le harnachement et la douche des chevaux, la surface du sol est antidérapante.</p> <p>Cochez « S. O. » si votre établissement n'a pas de telles aires ou si elles sont à l'extérieur.</p> <p>Indiquez le type de surface antidérapante des aires suivantes :</p> <p><b>Pansage et harnachement :</b> _____</p> <p><b>Douche :</b> _____</p> <p>Exemples de surfaces antidérapantes acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tapis en caoutchouc</li><li>• Béton marqué ou rainuré</li><li>• Planches de coupe grossière</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<p><b>8.1</b> <b>Mise au paddock</b></p>	<p>Les chevaux doivent avoir l'occasion de faire de l'exercice ou être mis en liberté tous les jours, à moins d'être confinés au box pour des raisons médicales selon la recommandation d'un vétérinaire, ou en raison de conditions météorologiques très mauvaises.</p> <p>Si tous les chevaux sont à l'extérieur 24 heures sur 24, cochez « S. O. ».</p> <p><b>Nombre moyen d'heures de mise au paddock par jour :</b> _____</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



## BOXES

Si votre établissement n'a pas de boxes, cochez « S. O. ».

Numéro	Exigence	Note
8.4 Litière suffisante	<p>Il y a assez de litière dans les boxes. <b>Inscrivez la note dans la colonne « Litière » du tableau.</b></p> <p><b>Quantité suffisante :</b> La litière recouvre au moins les 2/3 du plancher ET fait au moins 5 cm d'épaisseur au centre du box.</p> <p><b>Quantité insuffisante :</b> La litière recouvre moins des 2/3 du plancher ET fait moins de 5 cm d'épaisseur au centre du box.</p> <p>Si l'écurie dispose de systèmes de surfaces confort (matelassées), on peut utiliser moins de litière.</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
9.8 Types de litières utilisés	<p>La litière n'est pas toxique pour les chevaux. <b>Inscrivez la note dans la colonne « Sécurité » du tableau.</b></p> <p><b>Types de litières utilisés :</b> _____</p> <p>Exemples de litière acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Copeaux de bois, bran de scie, ou granules de bois (ex. : pin)</li><li>• Paille</li><li>• Papier effiloché</li><li>• Tourbe</li></ul> <p>Parmi les litières toxiques pour les chevaux, et donc inacceptables, notons celles qui sont à base de noyer noir, d'érable ou d'érable rouge.</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



<p><b>10.0</b> <b>Eau</b></p>	<p>Chaque box dispose d'une source d'eau. <b>Inscrivez la note dans la colonne « Eau » du tableau.</b></p> <p>Exemples de sources d'eau acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Seau ou bac</li><li>• Système d'abreuvement automatique – Vérifiez son fonctionnement; <b>s'il ne fonctionne pas, cochez « Non »</b></li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
<p><b>10.0</b> <b>Eau</b> <b>potable</b></p>	<p>La source d'eau de chaque box est potable. <b>Inscrivez la note dans la colonne « Eau potable » du tableau.</b></p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>



<b>8.3</b> <b>Dimensions</b>	<p>Observez les chevaux dans leur box. <b>Inscrivez la note dans la colonne « Dimensions » du tableau.</b></p> <p>Ils sont en mesure de faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avancer, tourner et se coucher dans une position normale de repos, facilement.</li><li>• Se tenir debout, la tête pleinement relevée sans toucher le plafond ou des appareils (ex. : éclairage, ventilateurs).</li></ul> <p>Espace minimal requis : hauteur du cheval (en cm) + 61 cm</p> <p>Arrondissez la hauteur du cheval au nombre entier le plus près.</p> <table><tr><td>12 paumes = 6 m<sup>2</sup></td><td>15 paumes = 9 m<sup>2</sup></td></tr><tr><td>16 paumes = 11 m<sup>2</sup></td><td></td></tr><tr><td>13 paumes = 7 m<sup>2</sup></td><td>17 paumes = 12 m<sup>2</sup></td></tr><tr><td>14 paumes = 6 m<sup>2</sup></td><td>18 paumes = 13 m<sup>2</sup></td></tr></table>	12 paumes = 6 m <sup>2</sup>	15 paumes = 9 m <sup>2</sup>	16 paumes = 11 m <sup>2</sup>		13 paumes = 7 m <sup>2</sup>	17 paumes = 12 m <sup>2</sup>	14 paumes = 6 m <sup>2</sup>	18 paumes = 13 m <sup>2</sup>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p> <p>Si vous avez répondu <i>non</i>, quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :</p>
12 paumes = 6 m <sup>2</sup>	15 paumes = 9 m <sup>2</sup>									
16 paumes = 11 m <sup>2</sup>										
13 paumes = 7 m <sup>2</sup>	17 paumes = 12 m <sup>2</sup>									
14 paumes = 6 m <sup>2</sup>	18 paumes = 13 m <sup>2</sup>									



## ENTRE-DEUX

Votre établissement dispose-t-il d'entre-deux pour loger les chevaux de manière temporaire? **Oui / Non**

L'**entre-deux** (ou stalle entravée) est un espace à trois côtés dans une écurie où on attache le cheval.

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Numéro	Exigence	
8.3 Entre-deux	Observez les chevaux dans les entre-deux. Ils sont en mesure de faire ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Se coucher dans une position de repos confortable.</li><li>• Se tenir debout, la tête pleinement relevée sans toucher le plafond ou des appareils (ex. : éclairage, ventilateurs).</li><li>• Avancer aisément.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O. Si vous avez répondu <i>non</i> , quel est votre plan pour résoudre la situation? Veuillez expliquer ici :



## TABLEAU D'ÉVALUATION DES BOXES

Numéro du box	8.4 Litière	9.8 Sécurité	10.0 Eau	10.0 Eau potable	8.3 Dimensions
1	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
2	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
3	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
4	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
5	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
6	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
7	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
8	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
9	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
10	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
11	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
12	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
13	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
14	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
15	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
16	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				



17	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
18	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
19	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
20	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
21	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
22	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
23	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
24	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
25	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				
26	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non				



## ENTREPOSAGE DE LA NOURRITURE

Donnez-vous des concentrés aux chevaux de votre établissement? **Oui / Non**

Les **concentrés** sont des grains, des céréales, des minéraux, des vitamines, des rations granulées, des suppléments ou des combinaisons de ces éléments qui sont conçus et formulés pour la prise alimentaire des chevaux.

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Numéro	Exigence	
9.10	Les concentrés sont entreposés dans un lieu sûr et protégés par des mesures de sécurité.  Exemples de mesures de sécurité acceptables : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loquets sur les bacs ou contenants d'aliments.</li> <li>• Entreposage dans une pièce, un grand contenant, un cabanon, ou un autre bâtiment doté d'une porte pouvant être verrouillée.</li> </ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
9.10	Les directives d'alimentation sont collées sur le bac ou le contenant (pas sur le couvercle) ou affichées de manière à ce qu'elles soient visibles par tout le monde, là où les concentrés sont entreposés ou préparés pour les chevaux.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.

## ALIMENTATION

Numéro	Exigence	
10.2	Les chevaux reçoivent des aliments appropriés et du foin quotidiennement. <b>Type de foin fourni :</b> _____  Exemples d'aliments appropriés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herbe (pâturage)</li> <li>• Foin ou cubes de foin</li> <li>• Ensilage préfané ou ensilage</li> <li>• Paille (en tant que source secondaire seulement, pour la perte de poids)</li> <li>• Concentrés (formulés pour les chevaux)</li> </ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
10.1	<b>Ne s'applique que pour les chevaux nourris avec de l'ensilage préfané ou de l'ensilage.</b>  Les chevaux sont vaccinés contre le botulisme.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.



# GESTION ET PROTOCOLES

Les sections suivantes portent sur la santé du troupeau, votre entente de pension (si vous avez des chevaux appartenant à des clients), la manipulation, l'entraînement, la formation des soigneurs (personnel et bénévoles) responsables de vos chevaux, le pansage, l'utilisation des couvertures, l'entretien de l'équipement, la préparation aux urgences, le transport et l'euthanasie (si vous n'avez pas recours aux services d'un vétérinaire). Les protocoles (électroniques ou écrits) fournissent une preuve des pratiques de gestion que vous et vos soigneurs mettez en œuvre.

## SANTÉ DU TROUPEAU

La présente section correspond aux critères 1 (RVCP), 2 (Plan de santé du troupeau), 4 (Entretien des sabots) et 5 (Procédures de soins de santé et d'identification) du Manuel des établissements.

Si l'une des exigences ne s'applique pas à votre établissement, cochez « S. O. ».

Numéro	Exigence	
1.0	<p>Une fois par année, le Formulaire de validation de la RVCP est signé et daté par le vétérinaire traitant et le propriétaire de l'établissement.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le prénom et le nom du vétérinaire traitant, le nom de la clinique ou de l'entreprise, son adresse et son numéro de téléphone;</li><li>• la signature du vétérinaire traitant et la date de signature;</li><li>• l'adresse de l'établissement;</li><li>• le prénom et le nom du propriétaire de l'établissement et son numéro de téléphone;</li><li>• la signature du propriétaire de l'établissement et la date de signature;</li><li>• une déclaration selon laquelle une RVCP est établie entre le vétérinaire traitant et le propriétaire de l'établissement;</li></ul> <p>Le <b>vétérinaire traitant</b> est celui que vous consultez principalement pour la santé des équidés au sein de votre établissement.</p>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p>



<b>2.0</b>	<p>Une fois par année, le Formulaire de révision du Plan de santé du troupeau est signé et daté par le vétérinaire traitant et le propriétaire de l'établissement.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le prénom et le nom du vétérinaire traitant, le nom de la clinique ou de l'entreprise, son adresse et son numéro de téléphone;</li><li>• la signature du vétérinaire traitant et la date de signature;</li><li>• l'adresse de l'établissement;</li><li>• le prénom et le nom du propriétaire de l'établissement et son numéro de téléphone;</li><li>• la signature du propriétaire de l'établissement et la date de signature;</li><li>• une déclaration selon laquelle le vétérinaire traitant a lu le Plan de santé du troupeau de l'établissement et estime que les protocoles sont appropriés pour le maintien de la santé du troupeau.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>2.1</b>	<p>Votre établissement dispose d'un Protocole de contrôle des parasites.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La ou les méthodes de contrôle des parasites.</li><li>• La fréquence des méthodes utilisées.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>2.2</b>	<p>Votre établissement a des Dossiers de contrôle des parasites.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'identification du cheval (son nom).</li><li>• La date du traitement contre les parasites ou de l'analyse (ex. : analyse de selles).</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>2.3</b>	<p>Si le vétérinaire traitant a conseillé de faire vacciner les chevaux, votre établissement dispose d'un Protocole de vaccination.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les types de vaccins administrés.</li><li>• La fréquence de vaccination.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>2.4</b>	<p>Si le vétérinaire traitant a conseillé de faire vacciner les chevaux, votre établissement a des Dossiers de vaccination.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'identification du cheval (son nom).</li><li>• Les vaccins administrés.</li><li>• La date d'administration des vaccins.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.



2.5	<p>Votre établissement dispose d'un Protocole en cas de cheval malade ou blessé.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les chevaux sont observés au moins une fois par jour pour vérifier leur état de santé.</li><li>• Des informations sur les signes de boiterie, de laminite (fourbure), de problèmes dentaires, de coliques, de maladies infectieuses (ex. : infections respiratoires, anémie infectieuse équine), de parasitisme chez les chevaux.</li><li>• Des informations sur les signes de toxicité (ex. : consommation de plantes toxiques) chez les chevaux.</li><li>• Des informations sur les signes vitaux normaux des chevaux.</li><li>• Les chevaux malades ou blessés sont identifiés et traités. Si l'état du cheval ne s'améliore pas, il faut obtenir l'avis d'un vétérinaire sur les soins et traitements appropriés ou prendre les dispositions nécessaires pour l'euthanasie, au besoin.</li><li>• Les médicaments sont achetés auprès de sources réglementaires et reconnues, notamment auprès d'un vétérinaire ou d'une clinique vétérinaire, d'une pharmacie ou d'une pharmacie vétérinaire ou d'un point de vente de médicaments destinés aux animaux autorisé.</li><li>• Les médicaments administrés aux chevaux sont utilisés en consultation avec le vétérinaire prescripteur et selon ses conseils et indications.</li></ul> <p><b>Si des chevaux appartenant à des clients sont logés à l'établissement, le protocole doit également comprendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les mesures prises pour aviser le client en cas de maladie ou de blessure du cheval.</li><li>• Les mesures prises si le cheval d'un client est malade ou blessé, mais qu'il est impossible de joindre le client dans un délai raisonnable, ou si celui-ci refuse d'intervenir, mettant ainsi le cheval en détresse.</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p>
-----	---	---



<b>2.6</b>	<p>Votre établissement dispose d'un Protocole de contrôle des maladies infectieuses.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il existe un plan d'isolement. Il peut s'agir d'une zone séparée désignée (à l'intérieur ou à l'extérieur) où les chevaux nouvellement arrivés ou malades sont logés. L'emplacement choisi doit à tout le moins empêcher les contacts nez à nez entre les chevaux. Le plan peut aussi contenir la possibilité d'isoler tout l'établissement, à la discrétion du vétérinaire traitant.</li><li>• Les points d'eau et de nourriture de la zone séparée doivent être nettoyés entre chaque utilisation.</li><li>• Les mesures à prendre pour séparer les chevaux chez qui l'on soupçonne ou a confirmé la présence d'une maladie infectieuse et prévenir ou limiter la propagation de la maladie.</li><li>• Si l'on croit se trouver en présence d'une maladie à déclaration obligatoire selon les exigences fédérales ou si la présence d'une telle maladie est confirmée, les autorités doivent être avisées.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>9.3</b>	<p>Votre établissement a un plan pour l'isolation raisonnable de tout cheval malade ou blessé à des fins de quarantaine ou de traitement. Il faut à tout le moins empêcher les contacts nez à nez entre les chevaux.</p> <p>Si l'aire d'isolement existe, examinez-la. Elle peut se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur. S'il n'existe pas d'endroit où isoler les chevaux, reportez-vous au Protocole de contrôle des maladies infectieuses.</p> <p><b>Plan :</b> _____</p> <p>Considérations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsqu'un cheval est malade ou blessé et doit être isolé, où est-il logé?</li><li>• Comment empêchez-vous les contacts nez à nez entre un cheval isolé et les autres?</li><li>• Que propose votre vétérinaire si l'isolement est impossible?</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>2.7</b>	<p>Votre établissement dispose d'un Protocole en cas de stress dû à la chaleur ou au froid.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des informations sur les signes de stress dû à la chaleur ou au froid chez les chevaux.</li><li>• Les mesures à prendre pour donner des soins aux chevaux présentant des signes de stress dû à la chaleur ou au froid.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



<b>2.8</b>	<p>Si votre établissement loge des juments ou ânesses gestantes, il dispose d'un Protocole de poulinage et de soins aux nouveau-nés.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les juments et les ânesses gestantes doivent être observées au moins deux fois par jour pour évaluer leur état de santé, leur bien-être et les signes avant-coureurs de la mise bas.</li><li>• Il faut recourir à des conseils d'experts ou à l'aide d'un vétérinaire ou de personnel expérimenté en cas d'anomalie au moment de la mise bas (ex. : le poulain n'est pas visible après dix minutes de travail actif), après la mise bas ou au besoin.</li><li>• Il faut surveiller les poulains nouveau-nés pour vérifier qu'ils sont capables de se tenir debout et de téter sans aide.</li><li>• Les nouveau-nés doivent recevoir du colostrum. Si aucun colostrum ne peut être obtenu, une autre source d'anticorps doit être facilement accessible.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>4.0</b>	<p>Votre établissement a établi un Calendrier des visites du maréchal-ferrant.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'identification des chevaux (leur nom). Tous les chevaux de l'établissement doivent figurer dans le calendrier, y compris ceux qui appartiennent à des clients (s'il y a lieu).</li><li>• Le prénom et le nom du maréchal-ferrant, ou le nom de l'entreprise.</li><li>• Les dates de parage prévues.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>4.1</b>	<p>Si votre établissement a des chevaux appartenant à des clients, l'Entente de pension comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une déclaration selon laquelle les clients ont la responsabilité de s'assurer que les sabots de leurs chevaux sont parés et entretenus de façon à prévenir la croissance excessive ou les anomalies (ex. : seimes) qui pourraient causer des blessures ou de l'inconfort.</li><li>• Les mesures prises si le cheval d'un client est en détresse en raison de la croissance excessive des sabots ou d'anomalies.</li></ul> <p>Les <b>chevaux appartenant à des clients</b> désignent tous les chevaux de l'établissement qui appartiennent à des tiers. Par exemple, tous les chevaux en pension au sein de l'établissement qui reçoivent des soins ou sont à l'exercice ou à l'entraînement, en réadaptation ou qui s'y trouvent à des fins d'élevage sont considérés comme des chevaux appartenant à des clients.</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.



<b>5.0</b>	<p>Si votre établissement recourt à une personne non vétérinaire (technicien) pour effectuer la castration de chevaux, et que cela est permis par la législation provinciale, il dispose d'un Formulaire de validation de RVCP pour la castration.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le prénom et le nom du technicien, le nom de l'entreprise (le cas échéant) et son numéro de téléphone.</li><li>• La signature du technicien et la date de signature.</li><li>• Le prénom et le nom du vétérinaire, le nom de la clinique ou de l'entreprise et son numéro de téléphone.</li><li>• La signature du vétérinaire et la date de signature.</li><li>• Une déclaration selon laquelle le technicien a une réelle relation vétérinaire-client-patient avec un vétérinaire autorisé disposé à le former (sur l'intervention et le contrôle de la douleur), à prescrire les médicaments antidouleur adéquats et à intervenir au besoin.</li><li>• Une déclaration selon laquelle le technicien a les compétences nécessaires pour pratiquer la castration et respecte les exigences du Code de pratiques.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>5.1</b>	<p>Si votre établissement recourt à une personne non vétérinaire (technicien) pour donner des soins dentaires aux chevaux, il dispose d'un Formulaire de validation de RVCP pour les soins dentaires.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le prénom et le nom du technicien et son numéro de téléphone.</li><li>• La signature du technicien et la date de signature.</li><li>• Le prénom et le nom du vétérinaire, le nom de la clinique ou de l'entreprise et son numéro de téléphone.</li><li>• La signature du vétérinaire et la date de signature.</li><li>• Une déclaration selon laquelle le technicien a une réelle relation vétérinaire-client-patient avec un vétérinaire autorisé disposé à le former (sur l'intervention et le contrôle de la douleur), à diagnostiquer des maladies buccales ou d'autres problèmes de santé dentaire, à prescrire les médicaments antidouleur adéquats et à intervenir au besoin.</li><li>• Une déclaration selon laquelle le technicien a les compétences requises pour prodiguer des soins dentaires et ne travaille que sous la supervision directe d'un vétérinaire.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.



<b>5.2</b>	Si votre établissement effectue des procédures d'identification, il dispose d'un Protocole d'identification.  Le marquage à chaud ou à froid, le tatouage et le micropuçage sont des exemples de <b>procédures d'identification</b> .  Cette liste comprend ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les méthodes d'identification employées.</li><li>• Les mesures employées pour réduire le stress et la douleur lors de la manipulation.</li><li>• Les chevaux ne doivent jamais être marqués sur la ganache ou la joue ou lorsqu'ils sont mouillés (s'il y a lieu).</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>5.3</b>	La coupe du couard est prohibée.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

## ENTENTE DE PENSION

La présente section correspond au critère 3 (Entente de pension) du Manuel des établissements.

Votre établissement a-t-il des chevaux appartenant à des clients? **Oui / Non**

Les **chevaux appartenant à des clients** désignent tous les chevaux de l'établissement qui appartiennent à des tiers. Par exemple, tous les chevaux en pension au sein de l'établissement qui reçoivent des soins ou sont à l'exercice ou à l'entraînement, en réadaptation ou qui s'y trouvent à des fins d'élevage sont considérés comme des chevaux appartenant à des clients.

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Votre établissement fournit à ses clients une Entente de pension devant être signée. **Oui / Non**

L'entente est accompagnée des documents suivants, ou y fait référence :

- (3.0a) Protocole de contrôle des parasites
- (3.0b) Protocole en cas de cheval malade ou blessé
- (3.0c) Protocole de contrôle des maladies infectieuses
- (3.0d) Protocole en cas de stress dû à la chaleur ou au froid
- (3.0e) Protocole d'entretien des sabots
- (3.0f) Entente sur la manipulation sans cruauté et l'éthique en matière d'entraînement
- (3.0g) Protocole de vaccination (s'il y a lieu)
- (3.0h) Protocole de poulinaie et de soins aux nouveau-nés (s'il y a lieu)
- (3.0i) Protocole d'utilisation des couvertures (s'il y a lieu)



## MANIPULATION ET ENTRAÎNEMENT

La présente section correspond au critère 6 (Manipulation et entraînement) du Manuel des établissements.

Si l'une des exigences ne s'applique pas à votre établissement, cochez « S. O. ».

Numéro	Exigence	
--------	----------	--



<p><b>6.0</b></p>	<p>Si votre établissement a des soigneurs et/ou des chevaux appartenant à des clients, il dispose d'une Entente sur la manipulation sans cruauté et l'éthique en matière d'entraînement, qui est comprise dans le Programme de formation des soigneurs et/ou l'Entente de pension (s'il y a lieu).</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les chevaux ne doivent pas être assujettis à une douleur évitable ou à des traitements cruels pendant la manipulation, ou à des blessures résultant directement de la méthode d'entraînement utilisée.</li><li>• Les chevaux ne doivent pas être soumis à un entraînement ou à des actes abusifs ou causant intentionnellement des blessures.</li><li>• L'entraînement doit être adapté aux aptitudes physiques du cheval ainsi qu'à son degré de maturité ou son âge.</li><li>• L'utilisation d'éperons ou de bâtons électriques ou de tout autre dispositif d'entraînement causant des chocs est prohibée.</li><li>• L'anglaisage et le blocage de la queue sont prohibés.</li><li>• Toute violation de l'entente sera signalée aux personnes désignées.</li><li>• Le prénom et le nom de la personne ou des personnes chargées de traiter les plaintes liées aux mauvais traitements (ex. : propriétaire ou gestionnaire de l'établissement) ainsi que son numéro de téléphone ou son adresse courriel.</li></ul> <p><b>L'entente doit aussi comprendre une liste des méthodes de manipulation ou d'entraînement qui sont interdites, dont celles-ci :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le fait de barrer le cheval.</li><li>• L'usage excessif de la cravache, du fouet ou des éperons.</li><li>• Le fait d'infliger des coups à la bouche du cheval avec le mors.</li><li>• Le fait d'attacher un cheval à un objet fixe pour le forcer à adopter un certain port de tête.</li><li>• Le fait de frapper un cheval ou de lui donner des coups de pied.</li><li>• L'utilisation de museroles d'une façon qui nuit à la respiration du cheval ou dont le serrage est tel qu'il cause de la douleur ou une blessure.</li><li>• Le fait de monter ou d'atteler un cheval visiblement exténué, boiteux ou blessé.</li><li>• L'usage hors indication de médicaments pour modifier la performance et le comportement sans consulter le vétérinaire prescripteur.</li><li>• Le fait d'hypersensibiliser un cheval.</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p>
-------------------	--	--



<b>6.1</b>	<p>Si votre établissement a des soigneurs, il dispose d'une Fiche d'information décrivant les signaux de peur et de stress chez les chevaux qui est annexée au Programme de formation des soigneurs.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des informations sur les signes de peur et de stress chez les chevaux.</li><li>• Une explication des concepts de manipulation suivants : champ de vision, de zone de fuite et de point d'équilibre.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>6.2</b>	<p>Si votre établissement utilise l'attache à un piquet, il dispose d'un Protocole d'attache à un piquet.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les méthodes d'attache à un piquet et l'équipement à utiliser.</li><li>• Les précautions à prendre pour prévenir les blessures aux chevaux, dont la surveillance directe des chevaux attachés à un piquet.</li><li>• L'attache à un piquet ne doit être utilisée que pour contenir les chevaux lorsqu'ils séjournent temporairement à l'extérieur (ex. : lors de randonnées de courte ou longue durée).</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>6.3</b>	<p>Votre établissement affiche sa Politique de tolérance zéro en matière de maltraitance à au moins un endroit où elle est visible pour tous.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La maltraitance des chevaux est prohibée.</li><li>• Le prénom et le nom de la personne ou des personnes chargées de traiter les plaintes liées aux mauvais traitements (ex. : propriétaire ou gestionnaire de l'établissement) ainsi que son numéro de téléphone ou son adresse courriel.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>6.4</b>	<p>Votre établissement dispose d'un plan pour le signalement de cas de maltraitance à l'égard des chevaux.</p> <p><b>Plan :</b> _____</p> <p>Considérations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qui est la personne désignée pour recevoir les signalements de maltraitance?</li><li>• Quelles sont les mesures prises pour répondre aux signalements de maltraitance?</li></ul> <p>Exemples de mesures appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Revoir avec la personne concernée la Politique de tolérance zéro en matière de maltraitance de votre établissement, et lui adresser un avertissement verbal ou écrit.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Congédier la personne ou mettre fin à l'entente de pension ou de services avec celle-ci (s'il y a lieu).</li><li>• Signaler les mauvais traitements aux autorités d'application de la loi compétentes au besoin.</li></ul>	
--	--	--

## FORMATION DES SOIGNEURS

La présente section correspond au critère 7 (Formation des soigneurs) du Manuel des établissements.

Votre établissement emploie-t-il des soigneurs? **Oui / Non**

La désignation de **soigneur** se rapporte à toute personne exerçant des responsabilités liées aux soins et à la manipulation des chevaux au sein de l'établissement. Par exemple, les soigneurs peuvent être des employés, des bénévoles ou des étudiants salariés.

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Votre établissement dispose-t-il d'un Programme de formation des soigneurs? **Oui / Non**

Est-ce que les renseignements suivants sont indiqués dans tous les documents du Programme de formation des soigneurs?

- (a) La date de la dernière révision. **Oui / Non**
- (b) Le prénom et le nom ou les initiales de la personne qui a fait la révision de chaque document.  
**Oui / Non**

Les documents suivants sont inclus dans le Programme de formation des soigneurs :

- (7.0a) Tous les protocoles applicables du Plan de santé du troupeau
- (7.0b) Fiche d'information sur le Code de pratiques pour les équidés
- (7.0c) Entente sur la manipulation sans cruauté et l'éthique en matière d'entraînement
- (7.0d) Fiche d'information décrivant les signaux de peur et de stress chez les chevaux
- (7.0e) Protocole de préparation aux urgences
- (7.0f) Protocole d'identification (s'il y a lieu)
- (7.0g) Protocole d'attache à un piquet (s'il y a lieu)
- (7.0h) Protocole d'utilisation des couvertures (s'il y a lieu)
- (7.0i) Protocole de transport (s'il y a lieu)
- (7.0j) Schéma de décision pour le transport
- (7.0k) Protocole d'euthanasie (s'il y a lieu)



Numéro	Exigence	
7.3	Votre établissement conserve des dossiers pour démontrer que tous les soigneurs ont participé au Programme de formation des soigneurs, le cas échéant.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
7.3	Une fiche d'information sur le Code de pratiques pour les équidés est comprise dans le Programme de formation des soigneurs.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.

Est-ce que certains de vos soigneurs ne parlent ou lisent qu'une langue autre que le français? **Oui / Non**

**Si oui, veuillez noter l'exigence ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Numéro	Exigence	
7.1	Tous les documents du Programme de formation des soigneurs sont traduits dans les langues comprises par chacun des soigneurs.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.

## PANSAGE, COUVERTURES ET ÉQUIPEMENT

La présente section correspond au critère 11 (Pansage, couvertures et équipement) du Manuel des établissements.

Si l'une des exigences ne s'applique pas à votre établissement, cochez « S. O. ».

Numéro	Exigence	Respectée?
11.0	Votre établissement a placé une Fiche d'information sur l'équipement à au moins un endroit où elle est visible pour tous. Cette liste comprend ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"><li>Des renseignements sur les signes physiques et comportementaux qu'on peut observer chez les chevaux dont l'équipement est mal ajusté.</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



<b>11.1</b>	<p><b>Ne s'applique que s'il y a des chevaux à qui l'on met des couvertures.</b></p> <p>Votre établissement a affiché un Protocole d'utilisation des couvertures à au moins un endroit où il est visible pour tous.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'état du cheval sous la couverture doit être examiné au moins une fois par semaine pour en déterminer l'état corporel et pour déceler tout signe d'infection cutanée ou de couverture mal ajustée (ex. : signes de frottement ou éraflures).</li><li>• Des informations sur les facteurs à considérer lorsqu'on utilise des couvertures (ex. : tonte, état corporel, état de santé, conditions météorologiques).</li><li>• Des informations sur l'importance de bien entretenir les couvertures pour les garder en bon état (ex. : lavage, réparations, imperméabilisation).</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>11.2</b>	<p><b>Ne s'applique que si votre établissement possède de l'équipement de contention (équipement du client exclu).</b></p> <p>Votre établissement dispose d'un plan pour l'inspection et l'entretien de l'équipement de contention afin de prévenir l'inconfort et les blessures, s'il y a lieu.</p> <p><b>Plan :</b> _____</p> <p>Les licous, laisses, entraves, laisses avec chaînes, cages de traitement et couloirs de contention sont des exemples d'équipement de contention pour chevaux.</p> <p>Considérations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À quelle fréquence inspectez-vous l'équipement de contention?</li><li>• Quelles mesures prenez-vous si vous remarquez un problème?</li></ul>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> S. O.
<b>11.3</b>	<p>Votre établissement dispose-t-il d'un plan d'inspection et de retrait rapide de bardanes qui pourraient causer de la douleur, de l'inconfort ou des blessures aux chevaux?</p> <p><b>Plan :</b> _____</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

## PRÉPARATION AUX URGENCES

La présente section correspond au critère 12 (Protocole de préparation aux urgences) du Manuel des établissements.

Si l'une des exigences ne s'applique pas à votre établissement, cochez « S. O. ».



Numéro	Exigence	
12.0	<p>Votre établissement dispose d'un Protocole de préparation aux urgences.</p> <p>Le protocole aborde notamment les types d'urgences suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Incendie.</li><li>• Pannes ou interruptions de courant (dont la perte d'approvisionnement en eau dans les établissements dotés d'abreuvoirs automatiques ou d'une pompe électrique pour l'eau du puits).</li><li>• Catastrophes naturelles les plus courantes dans la région de l'établissement (ex. : inondations, feux de forêt, tempêtes hivernales, chaleurs ou froids extrêmes).</li><li>• Sauvetage de grands animaux (ex. : le cheval s'enlise ou est pris sur le côté ou sur le dos).</li></ul> <p><b>Pour chaque type d'urgence énuméré ci-dessus, le protocole doit comprendre les éléments suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les mesures à prendre, notamment la fourniture d'un abri, de nourriture et d'eau aux chevaux pendant une urgence ou en préparation de celle-ci.</li><li>• En cas d'incendie, les chevaux sont placés dans un endroit sécuritaire après leur évacuation de l'écurie.</li><li>• Les fournitures d'urgence et les équipements requis pour les mesures d'urgence ainsi que leurs emplacements ou lieux d'entreposage (ex. : extincteur d'incendie, trousse de premiers soins).</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p>
12.1	<p>S'il loge des chevaux appartenant à des clients, votre établissement dispose d'une Liste des coordonnées des clients.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'identification du cheval (son nom).</li><li>• Le prénom et le nom du propriétaire du cheval et son numéro de téléphone.</li><li>• Les coordonnées d'une deuxième personne à joindre en cas d'urgence (prénom, nom et numéro de téléphone).</li><li>• Le prénom et le nom du vétérinaire principal du cheval, le nom de la clinique ou de l'entreprise et son numéro de téléphone.</li><li>• La compagnie d'assurance qui couvre le cheval et le numéro de téléphone de l'assureur (s'il y a lieu).</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p>



12.2	<p>Les coordonnées en cas d'urgence de votre établissement sont affichées à au moins un endroit visible pour tous.</p> <p>Les coordonnées (nom et numéro de téléphone) suivantes sont affichées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Celles du propriétaire ou du gestionnaire de l'établissement.</li><li>• Celles du service incendie, du service de police et de l'ambulance.</li><li>• Celles du vétérinaire traitant (ou d'un autre vétérinaire, avec l'horaire d'urgence).</li><li>• Celles du maréchal-ferrant.</li></ul> <p>L'adresse complète de l'établissement, l'emplacement des dangers connus (ex. : bonbonnes de propane) et les mesures de sécurité à prendre (ex. : interrupteurs principaux, extincteurs d'incendie) doivent également être affichés.</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
12.3	<p>Des licous et des laisses sont placés à toutes les portes de boxes, près des barrières des paddocks ou dans un autre endroit facilement accessible par tous (ex. : près des entrées et sorties de l'écurie) pendant une urgence.</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
12.4	<p>Votre établissement possède au moins un extincteur entretenu et inspecté dans chaque écurie et sur les lieux, à un endroit facilement accessible (ex. : près d'une entrée ou d'une sortie).</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
9.12	<p>Votre établissement a affiché une politique d'environnement sans fumée à au moins un endroit où elle est visible pour tous.</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

## TRANSPORT

La présente section correspond au critère 13 (Protocole de transport) du Manuel des établissements.

Numéro	Exigence	
13.1	<p>Votre établissement a affiché un Schéma de décision pour le transport dans un endroit visible pour tous.</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



Transportez-vous des chevaux vers et depuis votre établissement? **Oui / Non**

**Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».**

Numéro	Exigence	
13.0	<p>Votre établissement dispose d'un Protocole de transport.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les chevaux doivent être évalués pour leur aptitude au transport avant l'embarquement en tenant compte de tous les facteurs pertinents (ex. : durée totale anticipée du voyage, conditions météorologiques).</li><li>• Si la période pendant laquelle le cheval restera sans eau ni nourriture excède 24 heures, le cheval doit être alimenté et abreuvé dans les 4 heures précédant l'embarquement. Les chevaux ne doivent pas être laissés pendant plus de 28 heures sans eau, nourriture et repos. Après cette période, ils doivent pouvoir se reposer pendant un minimum de huit heures consécutives avant de reprendre la route.</li><li>• Les chevaux inaptes ne doivent pas être transportés sauf pour recevoir des soins vétérinaires à la recommandation d'un(e) vétérinaire.</li><li>• Les chevaux sont évalués individuellement avant l'embarquement et à leur retour à l'établissement.</li><li>• Les chevaux sont abreuvés dès leur arrivée à l'établissement.</li></ul> <p><b>Si des juments ou ânesses gestantes et/ou des étalons matures sont gardés à votre établissement, le protocole doit aussi indiquer les éléments suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les juments ou ânesses ne doivent pas être transportées si elles en sont au dernier 10 % de leur période de gestation.</li><li>• Les juments ou ânesses allaitantes accompagnées de leur petit et les étalons matures doivent être séparés de tous les autres animaux pendant le transport.</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p>



## EUTHANASIE

La présente section correspond au critère 14 (Euthanasie) du Manuel des établissements.

Avez-vous recours à une personne non vétérinaire (technicien) pour euthanasier les chevaux? **Oui / Non**

Si oui, veuillez noter les exigences ci-dessous. Si non, cochez « S. O. ».

Numéro	Exigence	
14.0	<p>Si votre établissement recourt à une personne non vétérinaire (technicien) pour l'euthanasie des chevaux, il dispose d'un Protocole d'euthanasie.</p> <p>Cette liste comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le prénom et le nom du technicien et son numéro de téléphone.</li><li>• La ou les méthodes d'euthanasie sur place acceptables (voir le Code de pratiques).</li><li>• Une fois la méthode d'euthanasie employée, il faut confirmer la perte de conscience de l'animal dès qu'il est possible de le faire de façon sécuritaire.</li><li>• La démarche ou une méthode complémentaire d'euthanasie à prévoir.</li><li>• La mort est confirmée avant le transport ou l'abandon du cheval.</li><li>• Les carcasses sont éliminées conformément aux règlements provinciaux ou municipaux en vigueur.</li></ul>	<p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> S. O.</p>



## ANNEXE A : ÉCHANTILLONNAGE

On entend ici par **échantillonnage** l'observation d'une partie de la population afin de brosser un portrait de votre troupeau. Cela vous permet de gagner du temps tout en vous donnant une bonne idée de l'état de vos chevaux. Vous trouverez ci-dessous les fourchettes pour les chevaux, les paddocks et les boxes.

Par exemple, si vous avez 16 chevaux de 5 ans ou plus, vous vous référerez à la fourchette 15-19 et devrez observer 13 chevaux choisis au hasard dans le cadre de votre évaluation.

*Tableaux adaptés des indicateurs du bien-être animal de AWIN Welfare Assessment Protocol for Horses (2015a).*

**Tableau A. Échantillons pour l'observation des chevaux**

Nombre de chevaux	Échantillon suggéré
1-14	Tous les chevaux
15-19	13 chevaux
20-24	16 chevaux
25-29	19 chevaux
30-34	24 chevaux
40-44	26 chevaux
45-49	28 chevaux
50-59	29 chevaux
60-69	32 chevaux
70-79	35 chevaux
80-89	37 chevaux
90-99	39 chevaux
100+	41 chevaux



**Tableau B. Échantillons pour les paddocks**

Nombre de paddocks	Échantillon suggéré
1-14	Tous les paddocks
15-19	13 paddocks
20-24	16 paddocks
25-29	19 paddocks
30-34	24 paddocks
40-44	26 paddocks

**Tableau C. Échantillons pour les boxes**

Nombre de boxes (dans toutes les écuries)	Échantillon suggéré
1-14	Tous les boxes
15-19	13 boxes
20-24	16 boxes
25-29	19 boxes
30-34	24 boxes
40-44	26 boxes